

# CDC Argentan Intercom

## Création de l'assainissement collectif dans le bourg de BAILLEUL (61160)

### PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7051901>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : EPCI, Services généraux des administrations publiques .

**Objet du marché** : Création de l'assainissement collectif dans le bourg de BAILLEUL (61160).

**Type de marché** : Travaux.

**Type de prestations** : Exécution.

**Site ou lieu d'exécution principal** : Bourg 61160 Bailleul .

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières, description de ces conditions : Insertion par l'activité économique (obligatoire pour les lots n°1 et n°2) : Concernant l'ensemble des lots, le maître d'ouvrage dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des articles L2112-2 à L2112-4 du code de la commande publique en y incluant une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Cela consiste pour l'attributaire à réserver 5% du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché à une action d'insertion réalisée selon les modalités définies dans les documents de la consultation.

**Code NUTS** : FRD13

L'avis implique un marché public.

Le présent avis correspond à un système de qualification constituant une mise en concurrence. Autres informations : L'intégralité de la présente annonce est publiée dans le journal d'annonces légales suivant "Le Journal de l'Orne", ainsi qu'au BOAMP et sur le site "[www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)". L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est "<http://www.centraledesmarches.com/>" Dématérialisation : Il est rappelé que tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être obligatoirement effectués par voie électronique.

#### Caractéristiques principales :

Création de l'assainissement collectif dans le bourg de Bailleul (61160) consistant en la création du réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux. La maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des lots est le fait d'Argentan Intercom. Marché public de travaux passé en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique et selon les dispositions énoncées dans le CCAG Travaux. Conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du code de la commande publique ce marché fait l'objet d'une dévolution en 2 lots séparés. Les délais d'exécution sont laissés à l'initiative du candidat et seront précisés à l'acte d'engagement. Le délai maximum pour chaque lot est de : Lot 1 six mois dont un mois de période de préparation - Lot 2 cinq mois dont un mois de période de préparation. Outre le temps de réalisation effectif des travaux, le délai maximum de travaux imposé par le maître d'ouvrage est réputé englober la période de préparation, le délai de fabrication et de livraison des ouvrages. Le marché est exécuté à partir d'un ordre de service, 1 OS sera ainsi émis pour la période de préparation et 1 OS prescrira le commencement des travaux. La notification ne vaudra pas OS. La date prévisionnelle de commencement des travaux est juillet 2020 pour la période de préparation avec démarrage des travaux en septembre 2020. Conditions particulières d'exécution : Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 à L2113-14 et R2113-7 du code de la commande publique. Autre : Se référer aux documents de la consultation pour de plus amples renseignements.

Refus des variantes.

#### Nature et étendue :

La nature, la quantité et la description des travaux et des ouvrages et leurs spécifications techniques, ainsi que les lieux d'exécution, sont donnés dans les cahiers des clauses techniques particulières propres à chacun des lots. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique. Les opérateurs économiques peuvent répondre pour un, plusieurs, ou l'ensemble des lots. Dans le cas où l'opérateur économique souhaite répondre pour plusieurs lots, voire pour l'ensemble des lots, il devra remettre une offre pour chacun des lots qui l'intéresse. En effet, en application du troisième alinéa de l'article L2152-7 du code de la commande publique, les offres sont appréciées lot par lot. Ainsi, conformément à l'article L2151-1 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter des offres variables en fonction du nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

#### Options, description concernant les achats complémentaires :

Variantes : Pour chacun des lots, les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières, ils devront s'y conformer scrupuleusement et fournir impérativement une proposition de base conforme à ses spécifications, y compris toutes suggestions relatives aux règles de l'Art. En effet, les variantes ne sont pas autorisées conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Options / Prestations supplémentaires éventuelles : Le présent marché public ne comporte aucune option (ou PSE) pour aucun des lots. Avertissement : Il ne sera accepté aucune variante et/ou option (ou PSE) non prévue. En cas de présentation d'une offre avec variante et/ou option (ou prestation supplémentaire éventuelle) non prévue. Travaux/prestations non prévus - exécutions supplémentaires : Des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique. Notamment, la poursuite de l'exécution des travaux en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant.

#### Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : un lot, un ou plusieurs lots, l'ensemble des lots.

Lot 1 - Création du réseau d'assainissement collectif (réseau gravitaire, réseau de refoulement et postes de refoulement)

Classification CPV : Classification CPV :

Objet Principal : 45232400-6

Objet Principal : 45232410-9

Etendue ou Quantité : Se référer au CCTP du lot n°1.

Lot 2 - Création d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux 1 étage avec deux lagunes de finition et fosses d'infiltration d'une capacité de 330 EH

Classification CPV : Classification CPV :

Objet Principal : 45232400-6

Objet Principal : 45252100-9

Etendue ou Quantité : Se référer au CCTP du lot n°2.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1 juillet 2020

**Conditions relatives au marché :**

Cautionnement et garanties exigés : En application des articles L2191-7 et R2191-32 à R2191-35 du code de la commande publique, une retenue de garantie de 5% du montant initial du lot (augmentée le cas échéant du montant des modifications du marché public en cours d'exécution) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée, dans les conditions prévues par les articles R2191-36 à R2191-42 du code de la commande publique, au gré du titulaire par une garantie à première demande, ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du lot. Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée ou complétée, dans ce délai, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du lot, de substituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement sera assuré par des fonds publics, ressources propres de l'Établissement, et le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours, dans les conditions définies au cahier des clauses particulières, conformément aux articles L2192-10 et R2192-10 du code de la commande publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Chaque lot du marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois soit en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; soit en qualité de membres de plusieurs groupements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

**Conditions de participation :**

Critères de sélection des candidatures : Se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

Situation propre des opérateurs économiques : Se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

Capacité économique et financière : Se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

Capacité économique et financière - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

40 % PRIX

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 09 mars 2020 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2020-04

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur le Duc - BP 25086, 14050 CAEN cedex 4. Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217. Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr. Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur le Duc - BP 25086, 14050 CAEN cedex 4. Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217. Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr. Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

**Date d'envoi du présent avis :** 3 février 2020.